

# Protocole de Kyoto du 11 décembre 1997 à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

RS 0.814.011; RO 2004 5205

## Champ d'application le 15 novembre 2007, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Angola	8 mai	2007 A	6 août	2007
Argentine* <sup>a</sup>	28 septembre	2001	16 février	2005
Bosnie et Herzégovine	16 avril	2007 A	15 juillet	2007
Congo (Brazzaville)	12 février	2007 A	13 mai	2007
Côte d'Ivoire	23 avril	2007 A	22 juillet	2007
Croatie	30 mai	2007	28 août	2007
Monténégro	4 juin	2007 A	2 septembre	2007
Serbie	19 octobre	2007 A	17 janvier	2008

\* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

<sup>a</sup> Nouvelle publication afin de mentionner la communication de cet Etat concernant une déclaration territoriale d'un autre Etat partie.

<sup>1</sup> La présente publication complète et rectifie celles qui figurent au RO 2004 5230, 2005 2239 4789, 2006 3029 et 2007 4471. Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (<http://www.dfae.admin.ch/traites>).

